

Saint Jean d'Arvey, le 30 juillet 2021

Madame, Monsieur,

A l'aube du jeudi 29 juillet 2021, vers 5 heures du matin, un éboulement a eu lieu sur la route menant à votre hameau, coté Saint Jean d'Arvey.

Alerté, je me suis rendu sur place pour constater l'évènement et mettre en sécurité la route, notamment par un balisage adapté.

J'ai immédiatement alerté la préfecture et le service départemental de la Restauration des Terrains en Montagne (RTM). Son chef de service, monsieur BINET David ainsi que Thierry MEROT adjoint aux travaux et moi-même, nous sommes rendus sur place dès le vendredi 30 juillet au matin, pour une analyse des possibles conséquences de cet éboulement.

Le rapport établi le jour même par le service RTM indique que « l'évènement correspond à la rupture d'une partie d'un surplomb dont les matériaux se sont ensuite propagés jusqu'à la chaussée de la voie communale... Il s'agit d'une chute bloc isolée d'ordre complètement aléatoire puisqu'aucun épisode météorologique défavorable n'a été relevé récemment. La zone de départ apparaît propre, l'aléa résultant au niveau de la chaussée est le même qu'avant l'évènement. »

Il n'y a donc pas lieu de mettre en place des mesures d'urgence (pas d'interdiction de circulation).

Toutefois, des préconisations ont été faites, à court ou moyen termes :

- Mise en place d'un affichage « chute de pierres » via des panneaux de signalisation routière
- Un entretien du grillage en avaloir.
- Une inspection de suivi de l'emballotage de la chandelle rocheuse.

Ces préconisations seront mises en œuvre le plus rapidement possible.

Je vous prie d'agréer, madame, monsieur, mes sincères salutations.

Le Maire,
Christian BERTHOMIER

